

**Séance du 20 décembre 2017****Délibération n° 2017-122**

L'an deux mil dix-sept, le 20 du mois de décembre à 20 heures 30, se sont réunis, à Cérilly, dans les locaux de la communauté de communes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 12 décembre 2017.

Présent(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN, Madame Corinne COUPAS, Monsieur Jean-Yves CHARBY, Madame Josette BEAUBIER, Monsieur Georges CHALMET, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Bernard FAUREAU, Madame Christine DEFFNER, Madame Marie-Laure FOURNIER, Madame Catherine SADDE, Monsieur Jacques BARDIOT, Monsieur Pierre Marie DELANOY, Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE, Monsieur Alain GAUBERT, Monsieur Julien POINTUD, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Daniel RENAUD  
Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU à Monsieur Daniel RENAUD, Monsieur Daniel ARTIGAUD à Madame Corinne COUPAS, Monsieur Gilbert CAMPO à Monsieur Bernard FAUREAU ;

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Bernard SAUPIC ;

Présent(s) sans voix délibérative : Monsieur Robert LEPEE, Monsieur Francis LEBLANC ;

Assistaient également à la réunion : Madame Odile LEPEE, Monsieur Jean-Louis ETIEN.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	22
Nombre de suffrages exprimés	25
Votes Pour	16
Votes Contre	3
Abstention	6

NOMENCLATURE ACTES	
N° : 8-9	Thème : Culture

<b>Objet : micro-crèche de Saint-Bonnet-Tronçais</b>
--

Le conseil communautaire

Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la demande de soutien financier adressé par l'association Pétronille en Pays de Tronçais, gestionnaire de la micro-crèche de Saint-Bonnet-Tronçais ;

CONSIDERANT les préconisations de l'étude de l'Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels (ACEPP), menée en 2010-2011, page 37 :

- maintenir et renforcer l'offre existante en développant les capacités d'accueil individuel sur la zone de Cérilly, en veillant au renouvellement de l'offre sur les zones de Ainay-le-Château et de Hérisson, en poursuivant la mise en réseau des assistantes maternelles, en augmentant la couverture de l'offre d'accueil ponctuel en termes d'horaires et de secteur géographique ;
- diversifier l'offre pour répondre aux besoins non couverts en proposant un mode d'accueil collectif régulier sachant que « la localisation de ce nouveau mode d'accueil sur le Pays de Tronçais peut être mise en équation avec le renforcement de l'offre dans les communes

actuellement en tension ou qui le seront à l'avenir, en l'occurrence Cérilly et/ou Ainay le Château. Il s'agit aussi de penser cet axe de développement en cohérence avec les dynamiques locales » (p 38) ; en développant l'accueil périscolaire et en favorisant les temps de rencontres et d'échanges pour les parents et les enfants ;

CONSIDERANT les échanges exprimés lors des conseils communautaires des 10 janvier 2011, 16 janvier 2012, 9 février 2012 et 6 février 2017 ;

CONSIDERANT le rapport moral, le compte de résultat 2016, et le tableau des effectifs de l'association Pétronille en Pays de Tronçais validés lors de son assemblée générale du 14 décembre 2017 ;

**DECIDE :**

**Article unique :** de ne pas participer au financement de la micro-crèche de Saint-Bonnet-Tronçais.

Fait et délibéré le 20 décembre 2017.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente

Corinne COUPAS



Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.